



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.PP/WG.1/2003/7
28 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public au processus
décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties à la Convention
(Première réunion, Genève, 23 et 24 octobre 2003)
(Point 11 de l'ordre du jour provisoire)

**ÉVALUATION ET CLASSEMENT PAR ORDRE DE PRIORITÉ
DES ACTIVITÉS INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR LA PÉRIODE 2004-2005**

Document établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau

1. À leur première réunion, les Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ont adopté quatre décisions concernant le programme de travail et le fonctionnement de la Convention pendant les périodes intersessions et les dépenses y afférentes (décisions I/11, I/12, I/13, I/14).
2. Dans sa décision I/11 relative aux procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail de la Convention, la Réunion des Parties a prié le secrétariat de fournir une évaluation plus détaillée des activités inscrites au programme de travail pour la période de 2004 à 2005, y compris une ventilation des coûts estimatifs de chaque activité, et de présenter un rapport au Groupe de travail des Parties. Elle a en outre prié ce dernier d'étudier plus avant l'ordre de priorité des activités inscrites au programme de travail pour la période de 2004 à 2005 et de présenter aux Parties, à leur deuxième réunion ordinaire, un rapport et des recommandations à ce sujet (ECE/MP.PP/2, par. 61). Le présent document a été établi par le secrétariat en réponse à ces deux demandes.

I. ÉVALUATION ET VENTILATION DES COÛTS ESTIMATIFS

3. Le tableau ci-après présente la situation financière actuelle en ce qui concerne le programme de travail (tous les chiffres sont en dollars des États-Unis):

Montant total des ressources nécessaires estimées à la première Réunion des Parties	Montant des ressources de base nécessaires estimées à la première Réunion des Parties	Montant des contributions annoncées à la première Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2, par. 72)	Contributions reçues à la mi-août 2003
1 170 000	855 000	490 000 - 610 000	403 500

Certains des fonds reçus ont été affectés spécifiquement par les donateurs au service de renforcement des capacités et au centre d'échange d'informations, aux activités relatives aux registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) ou au mécanisme de contrôle du respect des dispositions. Les fonds reçus à ce jour ne suffisent pas à couvrir les dépenses estimatives.

4. Deux facteurs ont atténué les incidences de ce déficit sur la mise en œuvre du programme de travail. Tout d'abord, le mécanisme de contrôle du respect des dispositions, qui constitue une des composantes les plus coûteuses du programme de travail, ne commencera à examiner les communications émanant du public qu'en octobre 2003. Depuis sa création, il s'est donc consacré davantage à la mise au point des procédures plutôt qu'à l'examen de communications, qui exige plus de temps. Ensuite, environ 100 000 dollars des États-Unis provenant des contributions versées les années précédentes ont été utilisés pour combler une partie de ce déficit.

5. Le recrutement de personnel sur des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, en plus du personnel émergeant au budget ordinaire de la CEE, constitue l'un des principaux facteurs de coût dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2004-2005. Le budget ordinaire de la Convention d'Aarhus couvre actuellement deux postes d'administrateur à plein temps et un poste d'agent des services généraux à plein temps. Le temps de travail estimatif indiqué dans le programme de travail correspond aux postes extrabudgétaires.

6. Toutes les dépenses liées au recrutement de personnel supplémentaire sur des postes extrabudgétaires doivent être financées au moyen de contributions par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale. Ces dépenses couvrent toutes les prestations dues à ce personnel, qui sont les mêmes que pour les fonctionnaires émergeant au budget ordinaire, les frais de voyage, tout le matériel nécessaire (ordinateur, etc.) ainsi que les services de secrétariat. Le montant total des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes au personnel recruté sur des postes non imputés au budget ordinaire pour toute la période contractuelle doit être disponible au moment du recrutement afin que l'Organisation puisse de façon certaine honorer ses obligations à l'égard de ce personnel. Ce montant doit donc être mis de côté au moment où ce personnel est engagé.

7. Il convient ici de préciser que la répartition du temps de travail correspondant aux postes extrabudgétaires entre les activités inscrites au programme de travail doit tenir compte des différentes qualifications du personnel émergeant ou non au budget ordinaire au niveau

du secrétariat. Pour la période 2004-2005, les postes à financer au moyen de fonds extrabudgétaires se composent de trois postes d'administrateur à temps plein – un pour le mécanisme de contrôle du respect des obligations, un pour le Protocole sur les RRTP et un pour les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et autres – et d'un poste d'agent des services généraux. Les ressources de base nécessaires pour couvrir toutes les activités correspondent à deux postes d'administrateur à temps plein et un demi-poste d'agent des services généraux.

8. On trouvera en annexe un tableau présentant de façon détaillée les coûts estimatifs révisés pour 2004-2005. Les chiffres indiqués reposent sur une moyenne annuelle, ils comprennent le montant global ainsi que le montant des ressources de base nécessaires et sont ventilés par rubrique budgétaire. Pour chaque activité, les différentes rubriques possibles sont les suivantes:

- a) Temps de travail (y compris les services de secrétariat et les frais généraux). Le montant indiqué, qui correspond aux coûts standard du personnel de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux à la CEE, devra être ajusté en fonction des qualifications et attributions spécifiques des personnes recrutées;
- b) Indemnité de voyage et indemnité journalière de subsistance pour les participants aux réunions. Les montants sont calculés en fonction du nombre estimatif de participants bénéficiaires, en appliquant les critères établis par le Comité des politiques de l'environnement et conformément aux règles de l'ONU concernant l'indemnité de voyage et l'indemnité journalière de subsistance;
- c) Frais de voyage du personnel. Indemnité de voyage et indemnité journalière de subsistance, conformément aux règles de l'ONU en la matière;
- d) Matériel fourni au personnel occupant les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (ordinateurs, imprimantes et téléphones, par exemple);
- e) Consultants et sous-traitants. Entrent dans cette rubrique les études, analyses, rapports ou autres services intellectuels requis notamment pour répondre aux demandes des groupes de travail ou des équipes spéciales, lorsque le secrétariat ne dispose pas du temps ou des compétences nécessaires ou lorsqu'il s'agit d'obtenir un avis extérieur. Cette rubrique recouvre également les contrats de sous-traitance avec les partenaires locaux chargés de l'organisation des ateliers et des réunions se tenant en dehors de Genève.

9. Les activités de l'Équipe spéciale des dispositions financières, créée en vertu de la décision I/13, avaient été omises dans la décision I/12. Celles-ci ont été ajoutées dans l'annexe, de même que les autres activités découlant de la première réunion des Parties ou mises sur pied postérieurement (domaine Va). Le Groupe de travail devra prendre en considération les éventuelles incidences financières de toute autre activité relative à la participation du public aux réunions internationales ou à la prise de décisions stratégiques.

10. Il est proposé dans le tableau joint en annexe de modifier comme suit les coûts estimatifs indiqués dans la décision I/12.

11. **Comité de contrôle du respect des dispositions.** Le montant total des ressources nécessaires est réduit à 220 000 dollars et le montant des ressources de base nécessaires à 133 000 dollars, en raison essentiellement d'une révision du montant estimatif des dépenses afférentes au personnel recruté sur des postes extrabudgétaires. Le montant total des ressources nécessaires pour couvrir ces dépenses est estimé à 125 000 dollars (pour un administrateur à plein temps (P3) et un agent des services généraux à temps partiel), le montant des ressources de base nécessaires étant quant à lui de 53 000 dollars (40 % d'un poste d'administrateur à plein temps et quelques services de secrétariat). Le montant correspondant à l'indemnité de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance pour les membres du Comité est estimé à 40 000 dollars, sur la base des dépenses engagées jusqu'à présent en 2003 et d'une moyenne de trois réunions par an.

12. **Registres des rejets et transferts de polluants.** Le montant total des ressources nécessaires a été réduit à 235 000 dollars et celui des ressources de base nécessaires à 103 000 dollars, du fait également principalement de la révision du montant estimatif des dépenses afférentes au personnel recruté sur des postes extrabudgétaires. Ces dépenses correspondent au total à un poste d'administrateur à temps plein et un poste d'agent des services généraux à temps partiel ou, pour ce qui est des ressources de base, à 30 % d'un poste d'administrateur et quelques services de secrétariat. Le coût du matériel fourni au personnel occupant les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires est estimé à 10 000 dollars au total, le montant des ressources de base nécessaires étant de 5 000 dollars, compte tenu des effectifs. Le montant des ressources nécessaires pour les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des participants aux réunions du Groupe de travail sur les RRTP, qui devraient avoir lieu deux fois par an en 2004 et 2005, est estimé à 30 000 dollars qu'il s'agisse du montant total ou des ressources de base. Pour ce qui est de la participation aux réunions des groupes d'experts et des équipes spéciales, le montant des ressources de base nécessaires est estimé à 10 000 dollars, le nombre de réunions pouvant être réduit si la salle de classe virtuelle, dont le principal coordonnateur serait l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), fonctionne effectivement. Les mêmes considérations pourraient s'appliquer à l'élaboration de manuels, qui pourrait s'avérer moins urgente si la salle de classe virtuelle commençait à fonctionner; c'est pourquoi le montant des ressources de base nécessaires à ce titre est également estimé à 10 000 dollars.

13. **Organismes génétiquement modifiés.** Il est proposé de maintenir le nombre de réunions à deux par an mais de réduire le montant estimatif des dépenses afférentes aux services de consultants à 5 000 dollars par an au titre des ressources de base. Les dépenses de personnel dans ce domaine devraient normalement être imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et la part à financer au moyen de fonds extrabudgétaires devrait rester limitée.

14. **Accès à la justice.** Le montant des ressources nécessaires a été augmenté de 5 000 dollars étant donné que les dépenses de personnel ont été réévaluées à 15 000 dollars. Les dépenses afférentes à la première réunion de l'Équipe spéciale, y compris les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des participants ainsi que les frais supplémentaires non prévus dans le programme de travail, ont été entièrement prises en charge par le pays hôte (Belgique) à titre de contribution en nature d'une valeur approximative de 47 000 euros. Ceci devrait être pris en compte parmi les dépenses engagées au titre du programme de travail pour couvrir (notamment) des activités dont le coût a été estimé à 15 000 dollars.

15. **Outils d'information électroniques.** Aucune modification n'est proposée en ce qui concerne le montant total des ressources nécessaires dans ce domaine. Il pourrait être utile de rechercher d'autres moyens de poursuivre la collecte et l'examen d'informations concernant les meilleures pratiques. Cette activité, entreprise par l'Équipe spéciale, fait toujours partie de son mandat mais le montant des ressources de base nécessaires à son financement est pour l'instant maintenu à 5 000 dollars, le montant total des ressources de base nécessaires étant donc de 30 000 dollars. Les dépenses de personnel correspondantes devraient normalement être imputées sur le budget ordinaire et la part à financer au moyen de fonds extrabudgétaires devrait rester limitée.

16. **Dispositions financières et autres activités de fond découlant de la première réunion des Parties ou mises sur pied postérieurement.** Comme expliqué plus haut, ce domaine avait été omis du programme de travail adopté par la Réunion des Parties, bien que l'Équipe spéciale ait été créée par celle-ci. L'estimation a été établie sur la base d'une ou deux réunions de l'Équipe spéciale par an en 2004 et 2005. Seul un nombre limité de participants pouvant prétendre à une aide financière devrait normalement être intéressé par les travaux de l'Équipe spéciale, ce qui explique que le montant total ainsi que le montant des ressources de base nécessaires ont été estimés à 10 000 dollars. Les dépenses de personnel à financer au moyen de fonds extrabudgétaires ont été estimées à 10 000 dollars.

17. **Coordination et supervision des activités entre les sessions.** Le montant total des ressources nécessaires a été porté à 45 000 dollars afin de garantir que des fonds suffisants soient disponibles pour financer la participation de toutes les personnes intéressées et pouvant prétendre à une aide aux réunions du Groupe de travail des Parties et de son Bureau. Il est prévu que le Groupe de travail tiende une ou deux réunions par an et que le Bureau se réunisse environ trois fois par an, de préférence immédiatement après d'autres réunions. Les dépenses de personnel afférentes à ces activités devraient normalement être imputées sur le budget ordinaire et la part à financer au moyen de fonds extrabudgétaires devrait rester limitée.

18. **Service de renforcement des capacités.** Le montant total des ressources nécessaires et le montant des ressources de base nécessaires pour cette activité ont été revus à la hausse, compte tenu de l'augmentation du temps de travail correspondant, désormais estimé à environ deux tiers d'un poste d'administrateur, auquel s'ajoutent quelques services de secrétariat. Le montant des ressources de base nécessaires est limité à 20 000 dollars. Ces estimations tiennent compte du fait que certains fonds ont été spécifiquement affectés à cette activité et de l'importance accordée à diverses occasions à la mise en œuvre, notamment lors de la Conférence ministérielle de Kiev. Le service devrait également être en mesure d'entreprendre des activités visant à promouvoir la ratification et l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

19. **Centre d'échange d'informations.** Étant donné que l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques a fait savoir qu'elle appuierait les activités du secrétariat visant à mettre en place le Centre d'échange d'informations et que cette tâche semble plus coûteuse que prévu, le montant des ressources nécessaires pour le financement des services de consultants a été estimé à 40 000 dollars et celui des ressources de base nécessaires à 15 000 dollars, ce qui porte les montants totaux à 50 000 dollars et 20 000 dollars respectivement.

20. **Sensibilisation et promotion.** Le montant total des ressources nécessaires a été réduit à 55 000 dollars, afin notamment de pouvoir consacrer davantage de ressources (temps de travail)

aux activités de renforcement des capacités. Toutefois, les activités mises en œuvre dans ce domaine sont importantes, en particulier pour ce qui est de promouvoir la Convention dans le monde entier, par exemple en appuyant les travaux d'autres organisations régionales et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La Convention étant de mieux en mieux connue, le secrétariat reçoit régulièrement des invitations à des manifestations et réunions internationales, qui ne couvrent pas toutes les frais de participation.

21. **Liens avec les autres conventions/gouvernance.** Les activités menées dans les domaines visés par la Convention, comme la participation du public ou les registres des rejets et transferts de polluants, relèvent de plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement, parmi lesquels la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole CEE/OMS sur l'eau et la santé, le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et la Convention de Bâle, et le secrétariat est fréquemment invité aux réunions ou ateliers organisés sous leur égide pour y faire part de l'expérience de la Convention d'Aarhus. Ces réunions et ateliers sont l'occasion de faire mieux connaître la Convention en présentant ses principaux objectifs et principes aux personnes qui ne sont pas encore familiarisées avec cet instrument. Il est donc proposé de porter le montant des ressources de base nécessaires à 15 000 dollars.

22. **Deuxième réunion ordinaire des Parties.** Les frais à prendre en charge pour le voyage des participants au Kazakhstan, qui a été désigné comme le prochain pays hôte, seront pour dans bien des cas moins élevés que ceux qui auraient été encourus, si la réunion s'était tenue dans un pays occidental. Le montant des ressources de base nécessaires pour le financement de la participation à cette réunion, dont la totalité sera en fait dépensée en 2005, a donc été réduit à 28 000 dollars, soit une moyenne de 14 000 dollars par an. Ce montant doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des participants y ayant droit (un par pays et par ONG). Les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance du personnel assurant les services de secrétariat et des interprètes ainsi que les dépenses afférentes à certains services d'appui organisationnel et de communication sont pris en compte dans le montant total des ressources de base nécessaires, estimé à 32 000 dollars.

23. Les montants proposés par le secrétariat sont donc inférieurs aux montants estimatifs initiaux de 7 000 dollars pour le total des ressources nécessaires et de 162 000 dollars pour les ressources de base.

II. CLASSEMENT PAR ORDRE DE PRIORITÉ DES ACTIVITÉS FINANCIÉES AU MOYEN DU SYSTÈME DE PARTS

24. Lorsque le montant des contributions versées est nettement inférieur à celui des ressources de base requises ou nettement supérieur au montant total des ressources requises, il devient nécessaire de revoir le classement des activités par ordre de priorité.

25. Compte tenu notamment de la déclaration faite au nom de l'Union européenne et appuyée par plusieurs délégations lors de la première réunion des Parties (ECE/MP.PP/2, par. 64 à 66), le secrétariat propose de retenir les critères suivants pour arrêter l'ordre de priorité:

a) Premier groupe, ayant le rang de priorité le plus élevé: activités du mécanisme de contrôle du respect des dispositions, de tous les groupes de travail, du Bureau et de la deuxième réunion ordinaire des Parties;

b) Deuxième groupe d'activités, ayant une priorité normale: activités des équipes spéciales, du Service du renforcement des capacités et du Centre d'échange d'informations;

c) Troisième groupe, ayant le rang de priorité le plus faible: activités de sensibilisation et liens avec les autres conventions.

26. Le classement obtenu à partir de ces critères pour l'utilisation des fonds (autres que ceux affectés à une activité donnée) versés dans le cadre du système de contributions volontaires adopté par la Réunion des Parties est le suivant:

a) Premier groupe d'activités:

- i) Mécanisme de contrôle du respect des dispositions;
- ii) Registres des rejets et transferts de polluants;
- iii) Organismes génétiquement modifiés;
- iv) Coordination et supervision des activités entre les sessions;
- v) Deuxième réunion des Parties;

b) Deuxième groupe d'activités:

- i) Accès à la justice;
- ii) Outils d'information électroniques;
- iii) Dispositions financières;
- iv) Service de renforcement des capacités;
- v) Création et gestion du Centre d'échange d'informations de la Convention;

c) Troisième groupe d'activités:

- i) Sensibilisation et promotion de la Convention;
- ii) Liens avec les autres conventions.

27. Ce classement s'applique à l'utilisation des fonds versés dans le cadre du système de contributions financières mis en place par le secrétariat et aux activités connexes. Le renforcement des capacités et la mise en œuvre effective de la Convention sont d'une importance cruciale. Toutefois, les activités dans ces domaines n'incombent pas seulement au secrétariat, de nombreux organismes et programmes y prenant également part, et leur financement ne dépend pas uniquement des ressources du Fonds d'affectation spéciale.

28. Il convient de préciser que la quantité de travail à fournir n'est pas nécessairement liée au rang de priorité accordé à chaque activité. Certaines activités désignées comme prioritaires peuvent nécessiter moins de travail que d'autres activités ayant un rang de priorité plus faible. Le classement porte donc davantage sur l'ordre dans lequel les fonds sont alloués aux différentes activités pour financer les dépenses non couvertes que sur les montants alloués.

29. Il faut en outre prendre en compte le fait que certains donateurs réservent leurs contributions à des activités précises, ce qui doit être respecté lors de la répartition des ressources.

30. Il est proposé d'appliquer le classement arrêté par le Groupe de travail, quel qu'il soit, avec une certaine souplesse. Si celui-ci doit être affiné, il serait souhaitable de ne pas dépasser les montants initialement fixés pour chaque activité afin de conserver toutes les activités inscrites au programme de travail.

Annexe**ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET COÛTS ESTIMATIFS CORRESPONDANTS
2004-2005**

Activités	Calendrier approximatif	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis par an (moyenne)				
		Poste de dépense	Première réunion des Parties Total	Première réunion des Parties Ressources de base	Montant total révisé	Montant révisé des ressources de base nécessaires
I Mécanisme de contrôle du respect des dispositions	Activité permanente					
Préparer les réunions et en assurer le service, gérer la correspondance, recueillir des informations		Temps de travail, y compris les services de secrétariat; frais généraux			125	53
Matériel		Ordinateurs, imprimantes			5	5
Trois réunions par an		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (membres du Comité, autres participants)			40	40
Missions d'experts		Frais de voyage du personnel			10	5
Traduction hors ONU, conseils d'experts		Consultants, sous-traitants			40	30
Sous-total			300	300	220	133
II Registres des rejets et transferts de polluants	Activité permanente					
Préparer des réunions et en assurer le service, gérer la correspondance, recueillir des informations		Temps de travail, y compris les services de secrétariat; frais généraux			125	43
Matériel		Ordinateurs, imprimantes			10	5
Deux réunions du Groupe de travail par an		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			30	30
Trois réunions des équipes spéciales/Groupes d'experts par an		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			30	10
Élaboration de manuels		Consultants, sous-traitants			30	10
Sensibilisation au Protocole et participation aux manifestations pertinentes		Frais de voyage du personnel			10	5
Sous-total			250	180	235	103
III Organismes génétiquement modifiés*	Jusqu'à la deuxième réunion des Parties					
Deux réunions du Groupe de travail par an		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			30	30
Études d'experts		Consultants, sous-traitants			10	5
Sous-total			40	40	40	35

Activités		Calendrier approximatif	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis par an (moyenne)				
			Poste de dépense	Première réunion des Parties Total	Première réunion des Parties Ressources de base	Montant total révisé	Montant révisé des ressources de base nécessaires
IV	Accès à la justice	Jusqu'à la deuxième réunion des Parties					
	Préparer les réunions et en assurer le service, gérer la correspondance, recueillir des informations		Temps de travail, y compris les services de secrétariat; frais généraux			15	15
	Deux réunions de l'Équipe spéciale par an		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			25	25
	Collecte et examen d'études de cas		Consultants, sous-traitants			10	0
	Sous-total		45	35	50	40	
V	Instruments d'information électroniques*	Jusqu'à la deuxième réunion des Parties					
	Deux réunions de l'Équipe spéciale par an		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			30	25
	Collecte et examen d'études de cas		Consultants, sous-traitants			15	5
	Sous-total		45	35	45	30	
Va	Dispositions financières et autres activités de fond découlant de la première réunion des Parties ou mises sur pied postérieurement	Jusqu'à la deuxième réunion des Parties					
	Préparer les réunions et en assurer le service, gérer la correspondance, recueillir des informations		Temps de travail, y compris les services de secrétariat, frais généraux			10	10
	Une ou deux réunions par an (concernant les dispositions financières)		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			10	10
	Sous-total				20	20	
VI	Coordination et supervision des activités entre les sessions*	Jusqu'à la deuxième réunion des Parties					
	Deux réunions du Groupe de travail par an		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			40	30
	Réunion du Bureau, selon les besoins (prévision: trois par an)		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			5	5
	Sous-total		35	35	45	35	

Activités	Calendrier approximatif	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis par an (moyenne)				
		Poste de dépense	Première réunion des Parties Total	Première réunion des Parties Ressources de base	Montant total révisé	Montant révisé des ressources de base nécessaires
VII Service de renforcement des capacités	Activité permanente					
Fonctionnement du Service et mise en œuvre des activités		Temps de travail, y compris les services de secrétariat; frais généraux			65	65
Activités de renforcement des capacités, conformément au plan de travail		Divers			100	20
Matériels concernant le service		Consultants, sous-traitants			10	10
Sous-total			130	30	175	95
VIII Centre d'échange d'informations	Activité permanente					
Création et gestion du Centre et collecte d'informations		Temps de travail, y compris les services de secrétariat; frais généraux			10	5
Assistance technique		Consultants, sous-traitants			40	15
Sous-total			25	10	50	20
IX Sensibilisation et promotion de la Convention	Activité permanente					
Élaboration de divers documents, présentation de communications lors des manifestations		Temps de travail, y compris les services de secrétariat; frais généraux			40	35
Frais de participation aux manifestations lorsque aucune autre source de financement n'est disponible		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (personnel)			15	10
Sous-total			80	50	55	45
X Lien avec les autres conventions (gouvernance)	Activité permanente					
Présentation de communications lors de manifestations organisées sous l'égide d'autres conventions, mise en œuvre d'activités conjointes		Temps de travail (y compris les frais généraux)			20	5
Frais de participation aux manifestations lorsque aucune autre source de financement n'est disponible		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (personnel)			10	10
Sous-total			30	0	30	15
XI Deuxième réunion ordinaire des Parties	Mai 2005					
Logistique, services de presse et publicité		Temps de travail, y compris les services de secrétariat, frais généraux			7	7
Deuxième réunion des Parties		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants y ayant droit)			28	14

Activités	Calendrier approximatif	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis par an (moyenne)				
		Poste de dépense	Première réunion des Parties Total	Première réunion des Parties Ressources de base	Montant total révisé	Montant révisé des ressources de base nécessaires
Participation à la deuxième réunion des Parties		Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (personnel)			7	7
Assistance technique, documents d'information, etc.		Consultants, sous-traitants			5	4
Sous-total			40	30	47	32
Total			1 020	745	1 012	603
Dépenses d'appui aux programmes 13 %			150	110	151	90
TOTAL GÉNÉRAL			1 170	855	1 163	693

Poste budgétaire

Temps de travail	417	238
Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (participants)	268	219
Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance (personnel)	52	37
Matériel	15	10
Consultants, sous-traitants	160	79
Autres activités de renforcement des capacités	100	20
Sous-total	1 012	603

Note: Il est prévu que les activités signalées au moyen d'un astérisque (*) soient initialement assurées par du personnel émergeant au budget ordinaire.
